

MUSÉES ROYAUX

DOSSIER

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

L'ÉTAT

Maternité

de

Firmin Baes

Numéro du dossier :

5243

Numéro d'inventaire :

3438

433 L

NUMÉRO
D'ORDRE

DATE
DE LA PIÈCE

ANALYSE

N°
5243

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

N^o 32426

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

ANNEXE

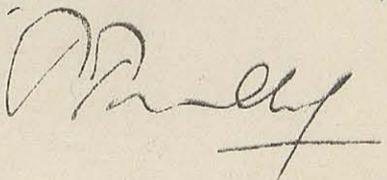
Bruxelles, le 17 Mars 1913

RECEVU
17 MARS 1913

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du
5 février 1913, n^o 5243, j'ai l'honneur
de vous faire connaître que le tableau
de M. Firmin Boes, Maternité, a été
acquis par l'Etat et qu'il y a lieu
de le faire figurer dans les collections
du Musée.

Agreez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Le Ministre,


à la Commission Directrice des Musées Royaux
de Peinture, et de Sculpture.

5943
suppl. 66. 2. 13

J. 2-12

Monsieur le ministre

Comme suite à votre lettre du 1.^{er} février
n^o 32 426 relative aux tableaux de
M^r Fernin Bae; Maternité, nous
avons l'honneur de vous faire
connaître que notre Collège a émis
un avis favorable à l'achat de
cette œuvre dans les collections
de musée moderne

Re _____

le secret.

le pri^r.

25

A Monsieur Poulet
ministre des Sciences et de l'Art

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 1 février 1913.

N^o 32426

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

Messieurs ,

~~ANNEXE~~

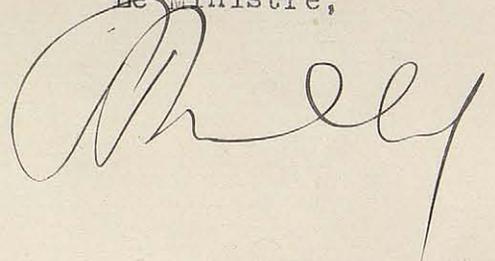
1913 JAN 8

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître si le tableau de M. Firmin Baes, "Maternité", exposé récemment avec une série d'oeuvres du même peintre, au Cercle Artistique, est considéré, par votre Collège, comme pouvant être admis dans les collections du Musée .

Le tableau sera soumis à votre examen dans la salle de vos réunions.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture, e/v.